

COMMUNE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 25 janvier 2021 à 20h00

Salle des fêtes de Roumazières-Loubert

Le lundi 25 janvier 2021 à 20h00, le conseil municipal de la commune Terres-de-Haute-Charente légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert, sous la présidence de madame la maire.

Date de la convocation	19/01/2021
Date de l'affichage	

1. Contrôle du quorum

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. TRIMOULINARD Jean-Claude, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David, M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane, Mme JUDGE Sandrine à M. CAPOÏA Jean-Marc.

Monsieur BLANCHIER Michel rejoint la séance à 20h30.

Nombre des conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers présents	23
Nombre d'excusés ayant donné procuration	6
Nombre d'absents	0

2. Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre dernier a été transmis par messagerie à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Madame Josiane PEREIRA demande qu'il soit rajouté les points suivants :

- Point COVID 19 : Stéphane LALIEVE et Anaïs BARBE (à la place du CCAS) appellent toutes les semaines les personnes vulnérables.
- Projet Logélia et les Maisons Charentaises : rajout qu'il n'est pas envisagé d'acquérir des terrains privés pour la réalisation de lotissement.
- Demande de communication du cahier des charges des travaux du bourg à Suris : Elle aurait souhaité savoir pourquoi elle avait reçu dans un 1^{er} temps un refus de communication de ce document.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce compte rendu.

Voix pour	23	Voix contre	6	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3. Désignation du secrétaire de séance

Agnès ROULON et Amandine CLAUZEL se proposent pour être secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Agnès ROULON (vote 22 pour, 6 contre, 1 abstention) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

4. Rappel ordre du jour de la séance

Madame la maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

- DELIBERATIONS

- ✓ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- ✓ Vote des taux d'imposition 2021
- ✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'OCCE (Office central de la coopérative à l'école) de l'école primaire de Champagne Mouton
- ✓ Création d'un poste d'adjoint au directeur général des services
- ✓ Tarif adhésion pour les médiathèques de la commune
- ✓ Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement
- ✓ Souscription à l'option « Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » proposée par l'Agence Technique départementale de la Charente

Madame la maire demande à ce que soit rajouté une délibération concernant la création d'un emploi PEC au 1^{er} mars 2021.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- DATES PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

5. DELIBERATIONS

1) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Madame le Maire donne la parole à monsieur Jean-Claude TRIMOULINARD qui rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport joint en annexe est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

2) Vote des taux d'imposition 2021

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui rappelle que les taux d'imposition 2019 avaient diminué par rapport à 2018 en raison du transfert de la compétence petite enfance à la communauté de communes.

Elle explique qu'en raison de la réforme de la taxe d'habitation, le conseil municipal n'a pas à voter de taux de taxe d'habitation pour les années 2020, 2021 et 2022. Le taux de taxe d'habitation 2019 est gelé à 14,03.

Elle propose de reconduire les taux 2020 pour l'année 2021 soit

	Taux 2021
TH	Pas de vote
TFB	18,14
TFNB	56,11
CFE	17,30

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour 2021 et de reprendre les taux 2020 mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école primaire de Champagne Mouton

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui informe l'assemblée que monsieur l'inspecteur de la circonscription de Confolens, par courrier du 17 novembre 2020 a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériel spécifique pour le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) et plus particulièrement pour l'intervenante sur les secteurs de Champagne-Mouton et Terres-de-Haute-Charente. Ce matériel permet d'effectuer des tests d'efficience intellectuelle.

Le coût total est de 3 410€ TTC. La commune de Terres-de-Haute-Charente est sollicitée pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1883,08€ (calcul au prorata des élèves scolarisés dans chaque commune).

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 1883,08€ à l'OCCE de l'école primaire de Champagne Mouton qui se chargera d'acquitter la facture.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

4) Création d'un poste d'adjoint au directeur général des services

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de madame la maire et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE**
 - La création à compter du 1^{er} février 2021 d'un emploi de catégorie A dans le grade d'attaché territorial pour exercer les fonctions d'adjoint à la directrice générale des services.
 - Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau baccalauréat +3 minimum (formation universitaire en droit public de préférence et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilée à un emploi de catégorie A, par référence à l'indice brut 444, indice majoré 390 la grille indiciaire des attachés territoriaux.

- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Monsieur Jean-Marc CAPOIA se demande si ce poste est vraiment justifié. Il réitère sa demande d'être associé en amont concernant les questions de ressources humaines.

Madame la maire précise que c'est une nécessité dans une commune de plus de 4 000 habitants compte tenu de la charge de travail et du nombre de dossiers en cours.

Monsieur Christian FAUBERT précise qu'un doublon est nécessaire en cas d'absence prolongée de DGS.

Voix pour	24	Voix contre	2	Abstentions	3
-----------	----	-------------	---	-------------	---

5) Tarif adhésion pour les médiathèques de la commune

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui rappelle à l'assemblée que la carte d'adhésion pour les médiathèques est gratuite :

- pour tout public de la médiathèque de Genouillac
- pour tous les enfants de moins de 13 ans, tous les jeunes domiciliés sur la commune, tous les usagers qui participent à un prix littéraire organisé par la médiathèque, tous les demandeurs d'emploi et personnes handicapées, tous les adultes de plus de 65 ans pour la médiathèque de Roumazières-Loubert.

Elle précise que le prix de la carte d'adhésion pour la médiathèque de Roumazières-Loubert est de 8€ pour les adultes et 3€ pour les jeunes hors commune de plus de 13 ans et étudiants. 73 adhésions ont été acquittées en 2019.

Compte tenu de ces éléments et afin d'appliquer une cohérence au niveau du territoire de la commune, de rendre accessible à tous, la médiathèque, elle propose que la carte d'adhésion soit gratuite.

Cette proposition a été présentée à la commission finances qui a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** que la carte d'adhésion aux 2 médiathèques de la commune sera gratuite à compter du 1^{er} février 2021

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

6) Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Michel ARTAUD qui propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le projet d'acquisition de jeux à implanter sur différents sites de la commune, pour un pumpstrack et un multisports. Le coût total estimatif HT des équipements s'élève à 174 082,75€ réparti de la façon suivante :

Lieux des investissements	Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Ecole maternelle de Roumazières-Loubert	Remplacement sol amortissant jeux extérieur	8 783,00	10 539,60
Commune historique La Péruse	Jeux extérieurs	17 577,60	21 093,12
Commune historique Mazières	Jeux extérieurs	10 195,60	12 234,72
Commune historique Roumazières-Loubert	Jeux extérieurs (Bois d'Etienne)	18 758,80	22 510,56
Commune historique Genouillac	Jeux extérieurs	19 470,15	23 364,18
Commune historique Roumazières-Loubert	Jeux extérieurs – Clos du trône	3 130,00	3 756,00
Commune historique Roumazières-Loubert	Pumpstrack – Clos du trône	42 521,60	51 025,92
Commune historique Roumazières-Loubert	Multisports – Clos du trône	53 646,00	64 375,20
	TOTAL	174 082,75	208 898,10

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	174 082,75	40%	69 633,10
LEADER	174 082,75	40%	69 633,10
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	174 082,75	20%	34 816,55
Coût Total HT	174 082,75	100	

Madame Amandine CLAUZEL demande des précisions sur la nature des investissements envisagés.

Monsieur Jean-Michel ARTAUD précise que la nature des jeux n'est pas définitive. Des devis ont été demandés pour avoir une idée des coûts. Les descriptifs des équipements pré-retenus seront adressés aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 69 633,10€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **DECIDE** de solliciter une subvention LEADER d'un montant de 69 633,10€ représentant 40% du coût total HT des investissements.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

7) Souscription à l'option « Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » proposée par l'Agence Technique départementale de la Charente

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre LEONARD qui présente le dispositif.

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° CA2020-12-R04 du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020 relative à la proposition par l'ATD16 des nouvelles missions « Sauvegarde 321 » et « Sauvegarde 321 et usages collaboratifs »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, à compter du 1^{er} février 2021 **Sauvegarde 321 & usages collaboratifs** incluant les services mentionnés dans la brochure annexée à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.
- **APPROUVE** la charte de bonne pratique en termes de sauvegarde annexée à la présente délibération.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

8) Création d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC (CUI-CAE)

Madame la maire donne la parole à madame Agnès ROULON qui informe que suite aux candidatures au poste de secrétaire pour l'agence postale de Suris et pour les mairies de Suris et La Péruse, il est possible de recruter un emploi aidé PEC à compter du 1^{er} mars 2021.

Elle propose de créer le poste en emploi PEC pour une durée d'un neuf mois. CAP emploi a donné son accord de principe.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de créer un emploi PEC pour les services administratifs, **26 heures** par semaine pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} mars 2021.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

6. Informations diverses

- Point COVID : madame la maire indique que l'appel des personnes vulnérables se poursuit, que des contacts sont pris régulièrement auprès des commerçants. Elle informe de la mise en place du centre de vaccination à l'initiative des médecins, pharmaciens et infirmières qui est ouvert depuis le 18/01/2021
- Madame Fanny Gervais fait un point sur les commerces : La commune ne dispose pas toujours d'informations qui seraient nécessaires pour communiquer aux personnes faisant des demandes. L'ancien local de la mercerie serait repris sans indication sur la nature de l'activité, la toiletteuse pour chiens déménagerait et installerait son activité sur la RN141 dans un local qu'elle vient d'acquérir, retour positif de l'allée des artisans

(800 visiteurs sur le mois) ; Les commerçants sont démoralisés par la situation sanitaire actuelle.

- Madame la maire informe l'assemblée sur la réunion du 23/01/2021 avec les riverains concernant le projet de déviation de Confolens : une association de riverains pour mener des actions contre ce projet va être créée. Une motion sera votée par les conseils municipaux concernés.
- Monsieur Jean-Claude TRIMOULINARD précise que la commune a pour projet d'acquérir la maison Baran à Genouillac à proximité de l'école.
- Population INSEE : la population de la commune est au 1^{er} janvier 2019 de 4 037 habitants soit 21 personnes de moins par rapport à 2018.
- Route de Beauvoir à Genouillac : monsieur Jean-Marc CAPOIA demande si un arrêté municipal a été pris. La réponse faite est que c'est une décision d'attente qui est connue des riverains avant de trouver une autre solution. Les camions n'ont pas d'autre solution pour rejoindre l'entreprise FOURREAU.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA s'interroge sur l'installation de système de vidéosurveillance sur les bâtiments communaux et notamment si les autorisations ont été demandées. Les entreprises seront chargées de faire les demandes d'autorisations. Des contacts sont pris auprès de la préfecture. Monsieur Jean-Michel ARTAUD, en charge de ce dossier, rappelle que pour l'instant ceci est un projet à l'étude et que toutes les autorisations seront demandées.

7. Calendrier des prochaines réunions

Intitulé réunion	Date	Heure	Lieu
Commission finances	25/01/2021 REPORTEE	14h00	Mairie Roumazières-Loubert
Commission affaires scolaires	28/01/2021	18h00	Mairie Roumazières-Loubert
Commission finances	01/02/2021	14h00	Mairie Roumazières-Loubert
Commission finances	08/02/2021	14h00	Mairie Roumazières-Loubert
Commissions vie associative et finances	11/02/2021	18h00	SDF de Genouillac

L'ordre du jour étant épuisé madame la maire lève la séance à 21h15.

La maire
Sandrine PRECIGOUT

